

27 déc 2018 -16:57

Appartient à Conseil des ministres du 27 décembre 2018

Brexit : préparatifs en cas de "no deal"

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et européennes Didier Reynders, le Conseil des ministres a pris acte d'une note relative aux préparatifs en cas de "no deal" dans le cadre du Brexit.

Afin de se préparer à l'éventualité d'un retrait britannique effectif et sans accord le 29 mars 2019, chaque département est chargé de préparer la législation nécessaire, en vue de la soumettre au Conseil des ministres à la mi-janvier. Le SPF Chancellerie du Premier Ministre se chargera de la coordination de l'ensemble en un avant-projet de loi, qui sera soumis au Parlement en vue de l'entrée en vigueur pour le 30 mars 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<https://diplomatie.belgium.be>